



Donation de ma nue propriété à mon frère

Par **bernardoni**, le **23/04/2008** à **13:31**

bonjour,

je voudrais donner ma nue propriété d'un bien immobilier dont mon père à garder l'usufruit, et ce à mon frère.

Comment faire, et quel est le coût des frais de donations pour mon frère.

Est-ce que l'on peut procéder la donation de chez n'importe quel notaire en France ?

en vous remerciant

Cordialement,

Annie